

**Echillais**

Au Cœur de Rochefort-Océan

Affiché le
29 MARS 2023

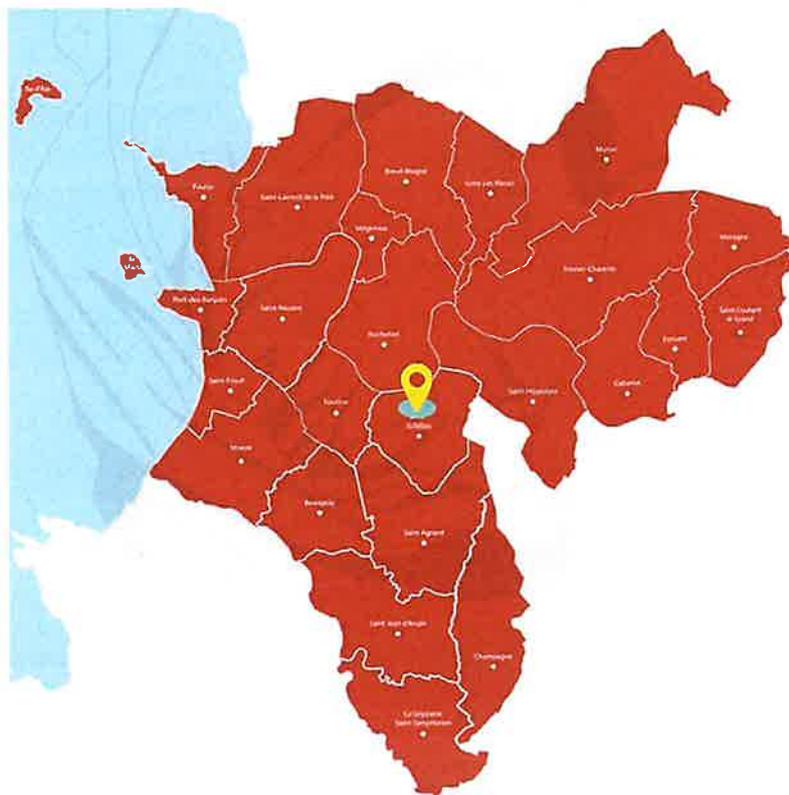
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

I. Contexte général

La commune d'Echillais se situe dans l'ouest du Département de la Charente-Maritime dans la région Nouvelle-Aquitaine. Intégré à la communauté de Commune Rochefort Océan, son territoire s'étend sur 14,72 km².



Peuplée de 3 616 habitants, Echillais connaît une augmentation croissante régulière de son nombre d'habitants du fait de la création de lotissements et l'arrivée de familles. Compte tenu des obligations faites aux communes de plus de 3500 habitants dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune affirme sa volonté d'essayer d'atteindre les objectifs en matière de logement social. Cependant, elle est astreinte depuis l'année 2022 à une pénalité.

Ce dynamisme s'explique d'abord par la volonté de l'équipe municipale d'accueillir et de rajeunir sa population en proposant de nombreux programmes de construction sur la commune.

Ensuite, le territoire est naturellement particulièrement attractif :

La commune est, en effet, située à 45 minutes de La Rochelle, Préfecture du Département, de Royan et de Saintes. Elle est limitrophe de la ville de Rochefort.

Enfin, Echillais bénéficie d'une situation climatique et géographique privilégiées : la Charente-Maritime est l'un des départements les plus ensoleillés de France métropolitaine et la Commune d'Echillais est par ailleurs située à moins de 25 minutes des plages de la Côte Sauvage.

La commune profite, en outre, d'un tissu associatif très conséquent. La population active est de 43,1% et le taux de chômage de 5,9%.

Echillais souhaite redonner à son centre-bourg une meilleure attractivité en requalifiant les espaces, bâtiments et équipements publics existants ou à créer, en aménageant des espaces naturels de loisirs, en améliorant la sécurité routière et en privilégiant les liaisons douces.

Elle bénéficie d'une réserve foncière très importante pour pouvoir ramener la pratique sportive en centre-bourg, la nature en ville et en créant des espaces de convivialité. Tout ceci dans une dynamique écoresponsable.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population échillaisienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale en intégrant les projets à venir. Les objectifs communaux définis lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 18 janvier 2023 sont les suivants : contraindre les dépenses en ayant recours à des marchés à bons de commandes pluriannuels, rationaliser les utilisations des salles municipales et des véhicules communaux, former les personnels municipaux et les usagers des services publics aux économies d'énergie.

Ce budget sera voté selon la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022 avec une reprise anticipée des résultats, le compte financier unique n'ayant pas été validé.

II. Détail des sections

Le budget primitif est établi en tenant compte des résultats attendus pour l'exercice 2022, par reprise anticipé des résultats (le compte financier unique n'étant pas validé), à savoir : un excédent en section d'investissement de 150 763,62 €, et un excédent en section de fonctionnement d'un montant de 338 109,09 € affecté pour partie à la section de fonctionnement pour un montant de **75 000 €** et au compte 1068 à la section d'investissement pour un montant de **263 109,09 €**.

Reprise anticipée des résultats par délibération n°023-2023 du 15 mars 2023 :

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	338 109,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	150 763,72 €
Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2022	- 65 436,14 €
Besoin de financement de la section d'investissement	48 393,37 €
Couverture du besoin de financement (Investissement R1068)	263 109,09 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation) (R002)	75 000,00 €

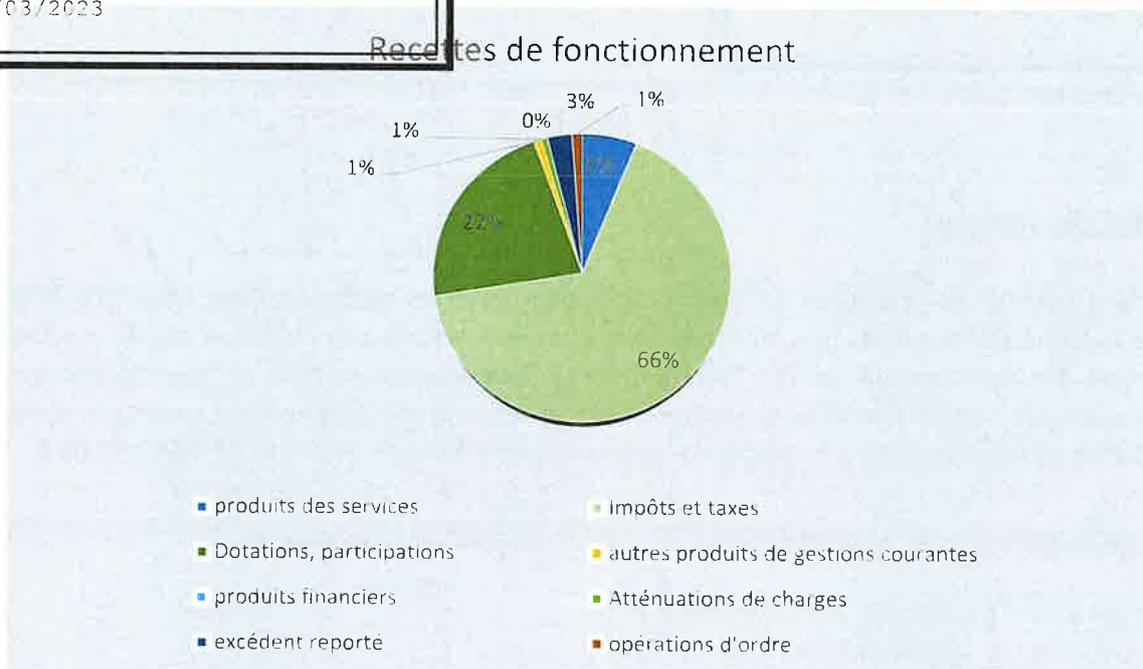
1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 718 254,00 €. En 2022, elle était de 2 500 846,44 € soit une hausse d'environ 8,69 %.

1.1. Recettes de fonctionnement

<i>Libellé</i>	<i>Total budget 2022</i>	<i>Total budget 2023</i>	<i>Variation en %</i>
013 – Atténuations de charges	31 000,00	21 000,00	-32,26%
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	161 500,00	166 400,00	3,03%
73 – Impôts et taxes	1 670 700,00	1 802 000,00	7,86%
74 – Dotations, subventions et participations	579 446,44	600 850,00	3,70%
75 – Autres produits de gestion courante	19 200,00	20 800,00	8,33%
76 – Produits financiers	10,00	10,00	0
77 – Produits exceptionnels	5 040,00	300,00	-94,05%
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/	75 000,00	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 950,00	31 894,00	-6,05%
Totaux	2 500 846,44	2 718 254,00	8,69%

Recettes de fonctionnement

**1.1.1. Revalorisation des bases fiscales**

Les bases des taxes foncières doivent augmenter de 7% en 2023 selon la Loi de Finances pour 2023, le résultat attendu a été calculé dans ce sens à 1 620 000 €. L'état 1259 n'a pas été reçu au jour du vote, les taux seront donc votés lors d'un prochain conseil.

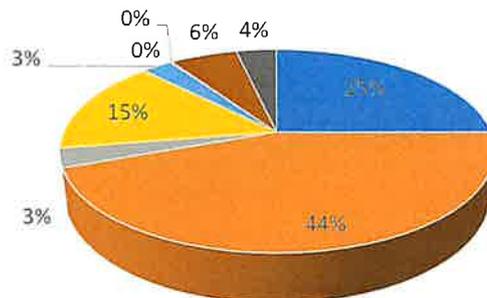
1.1.2. Dotations

Les dotations ont été votées en stabilité par rapport à 2022.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Désignation	Total budget 2022	Total budget 2023	Variation en %
011 – Charges à caractère général	550 390,00	681 180,00	23,76%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 196 000,00	1 207 600,00	0,97%
014 – Atténuations de produits	83956,44	83 300,00	0,78%
65 – Autres charges de gestion courante	383 610,00	411 820,00	7,35%
66 – Charges financières	65 300,00	73 300,00	12,25%
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	2 600,00	30%
023 – Virement à la section d'investissement	143 590,00	161 201,72	12,27%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00	96 252,28	28,34%
Totaux	2 500 846,44	2 718 254,00	8,69%

Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Dotations aux amortissements
- Opérations d'ordre
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges spécifiques
- Virement à la section d'investissement

Au chapitre 011, il est prévu une augmentation de 23,76% par rapport à l'an passé du fait de l'augmentation de l'énergie.

Le chapitre 012, charges de personnel, est augmenté seulement de 0,9% du fait de la base prévisionnelle des personnels extérieurs et des contrats de non titulaires. Il est à noter aussi une baisse de la cotisation pour l'assurance du personnel (article 6455) de 62 695,56 € à 50 000 €.

La Commune d'Echillais étant soumise à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, elle est astreinte à une pénalité dont le montant en 2022 s'est élevé à 68 756,44 € (article 739116).

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 907 979,14 €.

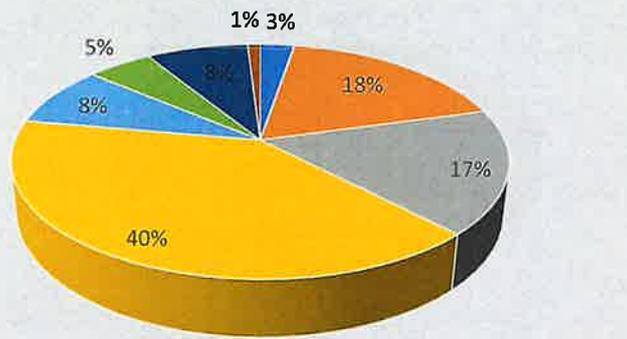
2.1 Recettes d'investissement

La section d'investissement devrait présenter un excédent 150 763,72 €.

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à **20 149 €** :

- ✓ subventions du Département pour un montant global de 5 267,00 € pour l'installation d'un self à la restauration scolaire
- ✓ subventions de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour un montant global de 14 882,00 € au titre du fonds de concours

Recettes d'investissement



- Produits de cessions d'immobilisation
- Subventions d'investissement reçues
- Virement de la section de fonctionnement
- excédent investissement
- Dotations, fonds divers et réserves
- Emprunts
- Opérations d'ordre
- Opérations patrimoniales

- FCTVA attendu (N-2) : 44 500 €
- Subventions d'investissement attendues (hors RAR) : 305 985,85 €
- Emprunt (travaux salle des sports) : 762 017,48 €
- Virement de la section de fonctionnement : 161 201,72 €
- Produit des cessions : 50 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 263 109,09 €

2.2 Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 85 585,14 €.

Les principaux projets pour l'année 2023 sont :

- **Divers travaux de voirie** et de réseaux : pour un montant de 271 400 € dont travaux d'enfouissement de réseaux, travaux et études Chemin de la Garenne
- **Ateliers communaux** : Acquisition de matériel technique pour 7000 €
- **Environnement-terrains** : 3 000,00 € d'aides aux particuliers pour la rénovation des logements (OPAH RU), 19 000 € pour la plantation de haies, 3 000 € de signalisation et 1800 € de bornage
- **Espace cinéraire-cimetière** : reprise de concessions pour 4 500 €
- **Centre bourg** création d'un plateau sportif et d'une salle multi-activité à vocation sportive : 170 000 € de maîtrise d'œuvre et 1 000 000 € de travaux
- **Budget participatif** : 2 000,00 €

III. Budgets consolidés

section	année 2022	année 2023
Fonctionnement	2 500 846,44	2 718 254
investissement	1 223 800,67	1 907 979
Fonctionnement	11 210,23	pas voté
investissement	21,16	pas voté
total	3 735 878,50	4 626 233

IV. L'autofinancement

L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions) :

L'autofinancement brut : la capacité d'autofinancement brut (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, moins les intérêts. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement des dettes en capital.

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2016 - 2022 :

Epergne en €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne de Gestion	494 986 €	550 263 €	411 481 €	444 018 €	488 048 €	477 818 €	477 319 €
Epargne Brute	387 361 €	459 737 €	327 677 €	364 349 €	408 969 €	405 813 €	412 916 €
Epargne Nette	-312 945 €	199 769 €	60 646 €	87 314 €	205 298 €	132 600 €	

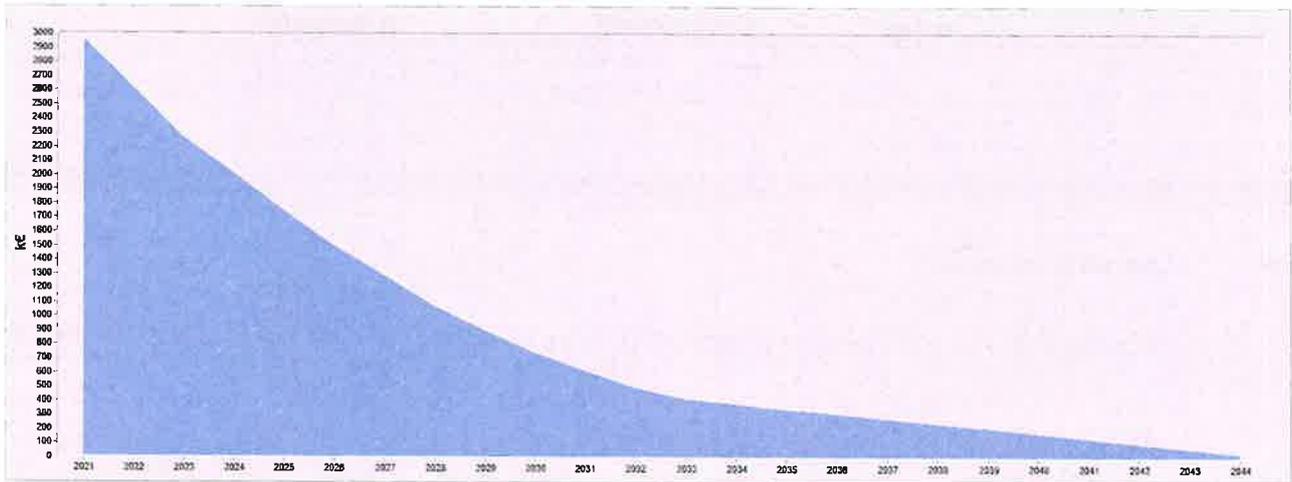
Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2020, l'autofinancement brut dégagé n'a pas toujours permis de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement conséquents (années 2014, 2016 et 2018).

v. Endettement de la commune

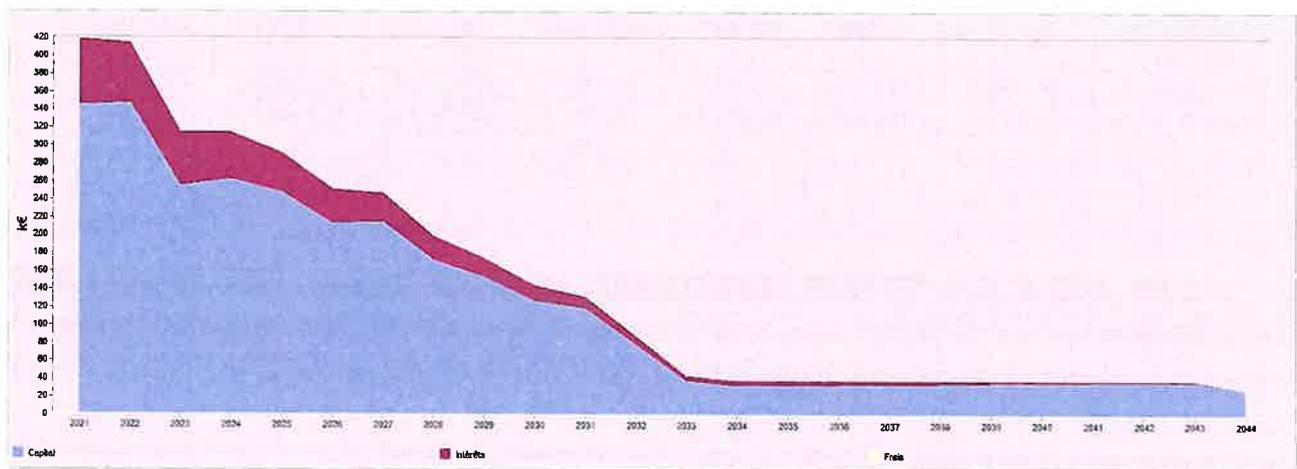
Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat attendu de 2022, il serait de 5,5 années.

Évolution de l'encours de la dette

L'encours de la dette a fortement augmenté de par la contraction d'un prêt de 800 000,00 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie et de ses annexes en 2019, et d'un emprunt-relais de 200 000 € en 2020. Le capital restant dû au 1er janvier 2023 est de : 2 263 883,88 €. L'emprunt relais a été soldé en 2022 avec un versement en capital de 100 000 €.



Évolution des remboursements par année



Au 1er janvier 2023, l'annuité de remboursement d'emprunt est de 255 262,09 €.

VI. Principaux ratios

EPARGNE BRUTE (EB)					
	RRF - DRF	2 642 327 €	2 229 411 €	412 916 €	
EPARGNE DE GESTION COURANTE (EG)					
	RRF - DRF + CHARGES D'INTERÊTS				
		2 642 327 €	2 229 411 €	64 403 €	477 319 €
EPARGNE NETTE (EN) : mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut , après financement des remboursements de dettes					
	EG - ANNUITE DETTE				
		477 319 €	347 781 €		129 538 €
RATIO 1	DRF/POPULATION				
		2 229 411 €	3617		616,37
RATIO 2	PRODUITS DES IMPOTS/ POPULATION				
		1 534 959 €	3617		424,37
RATIO 3	RRF/ POPULATION				
		2 642 327 €	3617		730,52
RATIO 4	DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT/ POPULATION				
		486 028 €	3617		137,37
RATIO 5	DETTE/ POPULATION				
		2 263 883 €	3617		625,90
CAPACITE DE DESENDETTEMENT					
		2 263 883 €	412 916 €		5,48
RATIO 6	DGF/POPULATION				
		295 639 €	3617		81,73
RATIO 7	DEPENSES DE PERSONNEL/ DRF				
		1 195 952 €	2 229 411 €		0,54
RATIO 8	MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT				
	(DRF+ Remboursement dette) / RRF				
		2 229 411 €	347 781 €	2 642 327 €	0,98
RATIO 9	TAUX D'EQUIPEMENT				
	Dépenses d'Equipement Brut/ RRF				
		486 028 €	2 642 327 €		0,18
RATIO 10	TAUX D'ENDETTEMENT				
	DETTE/ RRF				
		2 263 883€	2 642 327 €		0,86

VII. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition pour 2023 n'ont pas été votés lors du vote du budget primitif.

VIII. Effectif de la collectivité

	Au 31/12/2022	Taux
Nombre d'agents	39	100,00%
Titulaires / stagiaires	27	69,23 %
Contractuels	12	30,77 %
Détachement	0	
Emplois aidés	0	

IX. Conclusion

La commune d'Echillais devra poursuivre ses efforts dans la maîtrise de ses finances tout en étant attentive à son développement et en s'efforçant de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers du développement et des actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, devra également conforter son positionnement au sein de la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan".